



**Métropole  
du Grand Paris**

**UNE MÉTROPOLE  
ATTRACTIVE ET ÉQUILBRÉE  
au service de ses  
130 communes**

Pour en savoir  
plus, scannez  
ce QR code



[metropolegrandparis.fr](https://www.metropolegrandparis.fr)

Nous agissons au quotidien **avec les 130 Maires**

au service de **7,2 millions d'habitants**



DÉCOUVREZ LA CARTE INTERACTIVE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

## LES 5 COMPÉTENCES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Gestion des milieux **AQUATIQUES** et prévention des **INONDATIONS**



Protection et mise en valeur de **L'ENVIRONNEMENT** et politique du **CADRE DE VIE**



**AMÉNAGEMENT** de l'espace métropolitain



Politique locale de **L'HABITAT**



Développement et aménagement **ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle a été créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (loi Maptam), et complétée par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe).

# UNE MÉTROPOLE-MONDE PLUS ATTRACTIVE ET RAYONNANTE

La Métropole du Grand Paris porte des projets à rayonnement international. Par son action et ses coopérations stratégiques, elle contribue ainsi à renforcer l'attractivité des 130 communes qui la composent dans des domaines aussi variés que l'économie, l'aménagement, l'urbanisme, le sport, la culture ou encore l'architecture.

## « Inventons la Métropole du Grand Paris »

« Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP) est un concours d'architecture et d'aménagement créé par la Métropole. Depuis 2016, l'appel à projets s'est affirmé comme un levier stratégique au service du développement de projets innovants, ambitieux et durables. Il incarne une volonté forte : repenser la ville de demain dans ses dimensions environnementales, sociales et économiques, en s'appuyant sur une créativité forte dans la conception, les usages et les méthodes.



Image d'architecture du projet Stade Bauer à Saint-Ouen

## L'innovation métropolitaine

La Métropole du Grand Paris se positionne comme un véritable laboratoire d'idées et de projets innovants. Avec une approche complète, intégrée et durable du développement urbain, les programmes menés par la Métropole du Grand Paris, que ce soit « Innover dans la ville » ou les « Quartiers Métropolitains d'Innovation » (déjà 2 éditions et 10 communes sélectionnées), accompagnent concrètement et dans la durée la transformation de nos communes.

### Chiffres clés\*

#### ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- ◆ 25 % du PIB national
- ◆ 1<sup>er</sup> parc de bureaux d'affaires d'Europe
- ◆ 1<sup>er</sup> destination touristique mondiale
- ◆ 1<sup>er</sup> pôle d'emploi d'Europe
- ◆ 1<sup>er</sup> pôle R&D en Europe

#### INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

- ◆ 91 projets lauréats
- ◆ 72% des projets en cours ou déjà réalisés

#### CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE

- ◆ 4 bassins dont un bassin aqualudique, 9 terrains de padel, 1 salle d'escalade et 1 salle de fitness

Centre Aquatique Olympique



## Projet Olympique

La Métropole du Grand Paris a construit des seuls équipements pérennes pour les Jeux de Paris 2024 : le Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris. Ouvert au grand public dès mi 2025 et accueillant les championnats d'Europe de natation en 2026, il représente un héritage fort au service des populations métropolitaines et du sport de haut niveau.



Nuit Blanche © Alexix Homenda

## Culture

Chaque année, la Métropole accompagne plusieurs porteurs de projets dans le cadre de Nuit Blanche permettant aux métropolitains une rencontre privilégiée avec des œuvres éphémères ou pérennes et une redécouverte de la ville.

#### ENTENTE AXE SEINE

- ◆ 16 EPCI réunis de Paris à la mer
- ◆ 665 communes
- ◆ 9,6 millions d'habitants le long de l'Axe Seine
- ◆ 2 nouvelles solutions de logistique urbaine fluviale opérées à Paris et Rouen
- ◆ 1 film promotionnel de la Destination Seine
- ◆ 2 structures créées : SEM ASER et AgriParis Seine

#### CULTURE

- ◆ 40 micro-folies financées depuis 2019
- ◆ 31 communes participantes à la Nuit Blanche 2024
- ◆ Participation à la Biennale d'Architecture et de Paysage d'Ile-de-France

# UNE MÉTROPOLE PLUS ÉQUILIBRÉE

Le rééquilibrage territorial est une des politiques majeures de la Métropole du Grand Paris. L'objectif poursuivi est d'assurer un développement cohérent des communes et une réduction des inégalités sur l'ensemble du périmètre métropolitain. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain constitue, à ce titre, la colonne vertébrale de la Métropole en définissant les grandes orientations d'aménagement sur les 15 à 20 prochaines années.

## Fonds d'investissement métropolitain (FIM)

Depuis 2016, 1466 projets dans 130 communes et 11 établissements publics territoriaux pour un montant de 303 millions d'euros dans le cadre du FIM.



## Aménagement de l'espace métropolitain



ZAC des Docks à Saint-Ouen

La Métropole du Grand Paris prend en charge des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) telles que la ZAC des Docks à Saint-Ouen, la ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis. Elle est également compétente pour mener des Opérations d'Intérêts Métropolitain (OIM) situées notamment à Villeneuve-la Garenne, Livry-Gargan et Noisy-le-Grand. La Métropole apporte également son soutien financier à des projets d'équipements structurants.

## Revitalisation des centres-villes

Le programme « Centres-Villes Vivants » permet d'accompagner les communes métropolitaines volontaires dans leurs projets de revitalisation des centres-villes, dans une perspective de développement équilibré.



Centre-ville de Rueil-Malmaison

### Chiffres clés\*

#### SCoT

- ◆ 12 orientations stratégiques dans le cadre du SCoT

#### AMÉNAGEMENT

- ◆ 2 Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)
- ◆ 3 Opérations d'intérêt Métropolitain (OIM)
- ◆ 25 projets structurants financés à hauteur de 162,28 M€ dont :
  - 15 équipements (infrastructures et superstructures) sous convention
  - 6 piscines sous convention
  - 2 pôles de gare sous convention
  - 2 équipements soldés

#### REVITALISATION DES CENTRES-VILLES

- ◆ 73 communes accompagnées
- ◆ 29.1 millions d'euros de subventions

#### FONCIÈRE CENTRES-VILLES VIVANTS

- ◆ 150 millions d'euros d'objectif d'investissement
- ◆ 60 communes ayant sollicité en 1 an la Foncière pour le rachat et la transformation de cellules commerciales

# UNE MÉTROPOLE PLUS AGRÉABLE À VIVRE

L'amélioration de la qualité de vie est au cœur de toutes les actions de la Métropole du Grand Paris. Qu'elle œuvre à relancer l'économie locale, à améliorer la qualité de l'air, à faciliter le recours aux mobilités douces, à favoriser le retour de la nature en ville, à impulser la transition énergétique et numérique, à préserver la biodiversité, à décarboner ses activités, à lutter contre le risque inondation, ou encore à réduire les nuisances sonores, ses actions s'inscrivent toujours dans la volonté de favoriser le bien-être de ses 7,2 millions d'habitants.



Bornes de recharge pour véhicule électrique du réseau Métropolis

## Mobilités douces

La Métropole du Grand Paris favorise le développement des mobilités douces en proposant aux métropolitains un solide réseau de recharge pour véhicules électriques « Métropolis », de nouvelles stations vélib' ou encore la réalisation d'un Plan Vélo Métropolitain.

## Logistique métropolitaine

La transition vers une logistique urbaine durable constitue un axe majeur de l'action métropolitaine avec comme objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants en termes de réduction des nuisances sonores, de diminution de la congestion, d'apaisement de l'espace public et d'amélioration de la qualité de l'air.



Réouverture de la Bièvre à Arcueil-Gentilly

## Transition écologique

La Métropole du Grand Paris a adopté un Plan Biodiversité Métropolitain qui vise à préserver la biodiversité et favoriser le retour de la nature en ville, permettant notamment d'atténuer les effets du changement climatique. Pour soutenir les projets, elle a créé un Fonds Nature de 80 millions d'euros d'ici 2030, et déploie des programmes d'accompagnement tels que « Nature 2050 » aux côtés de la CDC Biodiversité. Conformément à la loi Climat et Résilience de 2019, la Métropole met en place une zone à faibles émissions (ZFE) qui concerne 76 communes.

## Transition énergétique

À travers le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM), la Métropole établit la feuille de route de la transition énergétique du périmètre métropolitain : une transition déjà engagée par de multiples actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés ainsi que par le soutien au développement des énergies renouvelables.



Le casier pilote Seine Bassée

## Lutte contre les inondations

Dans le cadre de sa compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), la Métropole du Grand Paris finance à hauteur de 30% le Casier Pilote de la Bassée inauguré en 2025. Il ajoute 10 millions de m<sup>3</sup> aux capacités de rétention d'eau pour protéger les riverains de l'agglomération parisienne.

### Chiffres clés\*

#### MOBILITÉS DOUCES

- ◆ Une aide allant jusqu'à 6 000 € pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion électrique, hydrogène, hybride ou GNV
- ◆ 215 km d'itinéraires cyclables répartis traversant 70 communes dans le cadre du Plan Vélo Métropolitain. Une enveloppe de 108 millions d'euros dédiée à sa réalisation
- ◆ Objectif 5000 bornes de recharge pour véhicule électrique et 250 bornes express avec le réseau « Métropolis »

#### LOGISTIQUE MÉTROPOLETAINE

- ◆ 5 axes de travail mis en œuvre dans le Pacte pour une logistique métropolitaine : la transition énergétique des flottes, le foncier logistique, l'expérimentation de modèles innovants, le développement du fluvial et la data
- ◆ 1 groupe de travail spécifique sur la logistique du quotidien pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

#### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- ◆ 5 orientations fixées par la Stratégie Métropolitaine d'Économie Circulaire et Solidaire

#### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- ◆ 5,9 millions d'euros pour les 2 éditions du programme « Nature 2050 »
- ◆ 80 millions d'euros pour les actions du Plan Biodiversité métropolitain
- ◆ 41 actions portées par le Plan Climat Air Énergie métropolitain

#### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- ◆ 100 millions d'euros de dotation pour le Fonds Énergies pour soutenir des projets impactants
- ◆ Baisse de 50% de consommations d'énergie à l'horizon 2050 : objectif du SDEM

#### GEMAPI

- ◆ 30 millions d'euros de budget en 2024

#### INNOVATION

- ◆ 7,7 millions d'euros pour le programme « Innover dans la ville »

\*L'ensemble des chiffres ci-dessus sont susceptibles d'évoluer